

CADRE DE GESTION

Fonds québécois d'initiatives sociales (FQIS): Alliance pour la solidarité

MRC de Caniapiscau



Avec la participation financière de:

Québec 

Contexte

L'Alliance pour la solidarité soutient le déploiement d'actions régionales et locales de **lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale**. Elle vise à développer une stratégie globale et intégrée axée sur les enjeux de pauvreté et d'exclusion sociale en favorisant **la mobilisation et la concertation des acteurs du territoire**.

Institué par la *Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale*, le **Fonds québécois d'initiatives sociales (FQIS)** est un levier financier de premier plan pour réaliser cette stratégie. Il est mis à la disposition des régions, où le Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) en délègue la gestion. Il permet de planifier, structurer et pérenniser la lutte à la pauvreté et l'exclusion sociale.

Les initiatives et le financement prévus dans l'Alliance complètent d'autres mesures et sources de financement qui visent à améliorer les conditions et la qualité de vie des personnes à risque ou en situation de pauvreté et d'exclusion sociale.



Dans la région de la **Côte-Nord**, l'Assemblée des MRC de la Côte-Nord est l'organisme mandataire de la gestion de l'Alliance pour la solidarité. Le cadre d'application de l'Alliance est défini et détaillé dans le Plan d'action régional (PAR) pour la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale de la Côte-Nord qui comprend les plans d'action locaux (de chaque territoire de MRC).

Ce **cadre de gestion** définit donc les modalités de la mise en œuvre du **Plan d'action pour la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale de la MRC de Caniapiscou**.



Une situation à améliorer

Malgré des données socioéconomiques généralement favorables, une proportion non négligeable de la population vit en situation de pauvreté et/ou d'exclusion sociale.

Les consultations avec les partenaires, puis le recensement des plans stratégiques et des profils démographiques et socioéconomiques des localités font ressortir des **priorités d'action**.

- Accès à des logements abordables, salubres et sécuritaires
- Inclusion socioprofessionnelle des personnes qui vivent avec un trouble de santé mentale, une déficience physique et/ou intellectuelle ou une contrainte sévère à l'emploi
- Accès physique et économique à des aliments suffisants, sains et nutritifs
- Accès à un service de garde pour les enfants de 0 à 5 ans
- Intégration des personnes immigrantes
- Accès à des activités sportives, culturelles et de loisir
- Attraction et rétention des habitants et des travailleurs
- Éducation et sensibilisation à la gestion financière personnelle saine



Groupes de personnes à prioriser

- Femmes
- Familles monoparentales, surtout mères monoparentales
- Familles de quatre enfants ou plus
- Individus et communautés autochtones
- Enfants et jeunes, surtout ceux qui ne sont pas scolarisés
- Individus non logés par leur employeur et/ou qui louent à un particulier privé
- Individus sans emploi
- Personnes âgées et/ou retraitées
- Personnes avec un trouble de santé mentale et/ou une déficience et/ou une contrainte sévère à l'emploi
- Nouveaux arrivants et/ou personnes immigrantes

L'objectif principal de l'Alliance pour la solidarité est d'améliorer les conditions et la qualité de vie des personnes à risque ou en situation de pauvreté et/ou d'exclusion sociale dans notre territoire.



Le programme d'aide financière s'applique au vaste territoire de la MRC qui comprend les villes de Fermont et Schefferville, de même que les deux communautés autochtones de Matimekush-Lac John et Kawawachikamach.

Organismes admissibles

- Personnes morales à but non lucratif
- Coopératives considérées à but non lucratif par Revenu Québec
- Organismes municipaux, MRC
- Regroupements autochtones

Organismes non admissibles

- Ministères ou organismes gouvernementaux et paragouvernementaux comme les CISSS et CIUSSS, les institutions ou écoles d'enseignement et de formation, sauf si un organisme, excluant les ministères, est le seul à pouvoir offrir le service à un coût raisonnable sans faire concurrence à d'autres organismes offrant déjà avec succès un service similaire
- Organismes dont les activités sont interrompues en raison d'un conflit de travail (grève ou lock-out)

Initiatives admissibles

- Initiatives visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale, notamment les projets d'intervention en développement social et communautaire, de prévention de la pauvreté, d'aide à l'intégration en emploi des personnes éloignées du marché du travail, d'insertion sociale, d'amélioration des conditions de vie des personnes en situation de pauvreté
- Initiatives novatrices à caractère expérimental ou structurant
- Travaux de recherche

Dépenses admissibles

- Dépenses nécessaires et directement reliées à la réalisation des initiatives acceptées
- Salaires des ressources humaines, pourvu qu'ils correspondent à ceux habituellement versés par l'organisme lui-même aux employés occupant des postes et effectuant des tâches comparables ou aux salaires versés par des organismes comparables du milieu local ou régional

Dépenses non admissibles

- Dépenses allouées à la réalisation des initiatives qui sont antérieures à leur acceptation
- Financement de la dette ou remboursement d'emprunts déjà conclus ou à venir
- Financement des initiatives déjà réalisées
- Dépenses remboursées par un autre programme
- Dépenses visant l'achat ou la rénovation de biens immobiliers ou de véhicules de transport
- Dépassements de coûts
- Salaire des ressources humaines ou les autres dépenses directement reliées aux activités régulières de l'organisme bénéficiaire

Critères de sélection

Si l'initiative est admissible, les critères de sélection suivants sont évalués:

- Retombées de l'initiative sur la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale;
- Caractéristiques de l'initiative, notamment les objectifs poursuivis, la nature, la pertinence et l'originalité des activités prévues;
- Réalisme de la planification;
- Capacité de l'organisme à réaliser; l'initiative grâce à son expertise et à celle de ses partenaires, puis grâce à sa capacité financière;
- Diversité des contributions financières;
- Étendue du territoire visé et densité démographique;
- Caractère novateur et structurant de l'initiative;
- Présence d'appuis à l'initiative dans le milieu;
- Existence d'un potentiel de financement récurrent des activités découlant de l'initiative après la période de subvention.



Financement

- Enveloppe de 343 321 \$ pour le territoire
- Engagement financier valide jusqu'au 31 mars 2023
- Le montant de l'aide financière versée par le FOIS ne peut excéder 90 % des dépenses admissibles d'un projet.
- Le cumul des aides gouvernementales, comprenant le total des aides financières accordées par l'ensemble des ministères, des organismes et des sociétés d'État des gouvernements du Canada et du Québec ainsi que les entités municipales, ne peut excéder 90 % des dépenses admissibles d'un projet.
- Il est à noter que la contribution du FOIS est considérée comme une contribution gouvernementale.
- La contribution minimale du promoteur est de 10 % du total des dépenses admissibles. Elle inclut les contributions financières versées par le promoteur aux fins du projet, puis la valeur associée au prêt de ressources humaines dédiées à sa réalisation, aux ressources matérielles mises à la disposition du projet et aux services rendus en lien direct avec le projet.
- La valeur du service rendu par les ressources bénévoles n'est pas comptabilisée dans la contribution minimale du promoteur.





DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

1. Prendre connaissance du Cadre de gestion du Fonds québécois d'initiatives sociale (FOIS) : Alliance pour la solidarité de la MRC de Caniapiscou, ainsi que du Plan d'action pour la lutte à la pauvreté et l'exclusion sociale qui y figure.
2. Remplir le formulaire de demande d'aide financière qui se trouve sur le site Internet de la MRC de Caniapiscou.

Il est possible de déposer en tout temps une demande jusqu'au 31 décembre 2022.

Il faut prévoir entre quatre et huit semaines pour le processus d'analyse, de sélection et d'acceptation des projets par la MRC et le comité d'analyse.

Suite au dépôt du projet, le promoteur ne peut effectuer aucune modification sans en demander préalablement l'autorisation à la MRC. Toute modification au financement doit être communiquée à la MRC.

DOCUMENTS À TRANSMETTRE AU DÉPÔT

- Formulaire de demande d'aide financière rempli et signé
- Formulaire « Coût et financement du projet »
- Résolution du conseil d'administration, ou du conseil municipal dans le cas d'une ville, qui appuie le projet et la demande d'aide financière, qui désigne la personne autorisée à signer au nom du promoteur et qui indique le montant de la contribution du promoteur
- Copie de l'offre de services ou de la soumission, s'il y a lieu
- Lettre(s) d'appui
- Lettre(s) d'engagement du ou des partenaires impliqués qui indique la nature de la contribution (si celle-ci est confirmée)
- Tout autre document jugé pertinent par le promoteur et/ou la MRC pour l'analyse et la sélection du projet (rapport financier et/ou d'activités du dernier exercice complété, statut au registraire des entreprises, état de paiement des taxes municipales, lettres patentes, états financiers, etc.)

ENVOI DE LA DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

Vous devez choisir l'une des deux options suivantes.

- **Par la poste, avec la mention « Alliance pour la solidarité »**
MRC de Caniapiscau
100, rue Le Carrefour, C.P. 2025
Fermont (Québec) G0G 1J0
- **Par courrier électronique, avec la mention « Alliance pour la solidarité » en objet :**
mmlevesque@caniapiscau.ca

Pour toute information:

Marilou Morin Lévesque

418 287-5339 ou mmlevesque@caniapiscau.ca

<http://www.caniapiscau.net/documents>



Plan d'action pour la lutte à la pauvreté et l'exclusion sociale

Les initiatives du plan d'action visent deux angles principaux :

- le **soutien aux organismes** qui offrent des biens et services aux personnes qui vivent de la pauvreté et/ou de l'exclusion sociale;
- le **soutien direct aux personnes** qui vivent de la pauvreté et/ou de l'exclusion sociale.

1. Développer à Fermont et à Schefferville une stratégie d'accès à des logements : -à faible coût pour une clientèle vulnérable (personnes pauvres, personnes seules, familles monoparentales, personnes âgées ou retraitées, etc.); -abordables dans le marché privé; -salubres, sécuritaires et favorables à la santé et au bien-être.

Objectif : Suggérer une ou des solutions faisables qui favorisent l'accès à des logements abordables et salubres à Fermont et à Schefferville.

Initiatives	Clientèle ciblée	Collaborateurs/ partenaires	Indicateurs
<ul style="list-style-type: none"> ○ Dresser un portrait et effectuer un diagnostic de la situation relative au logement dans les localités mentionnées. ○ Rechercher et évaluer les solutions possibles. ○ Étudier la faisabilité des initiatives possibles. ○ Proposer une stratégie ou un plan d'action pour l'enjeu du logement. 	Jeunes adultes, adultes, personnes âgées, familles	MRC de <u>Caniapiscau</u> , Villes de Fermont et de Schefferville, Nations <u>Innu</u> et <u>Naskapi</u> de <u>Matimekush-Lac John</u> et <u>Kawawachikamach</u> , entreprises, Habitat de Fermont <u>inc.</u>	<ul style="list-style-type: none"> ○ Nombre de solutions ou initiatives proposées ○ Présence d'un plan d'action stratégique pour le logement

2. Fournir un service d'accompagnement visant l'inclusion socioprofessionnelle aux personnes qui vivent avec un trouble de santé mentale, une déficience physique et/ou intellectuelle ou encore qui ont une contrainte sévère à l'emploi.

Objectifs : Favoriser l'inclusion sociale des personnes à risque d'exclusion sociale. Donner des outils à ces personnes pour qu'elles s'intègrent adéquatement à un milieu donné. Outiller les ressources du milieu pour que la personne qui a des besoins singuliers s'adapte mieux.

Initiatives	Clientèle ciblée	Collaborateurs/ partenaires	Indicateurs
<ul style="list-style-type: none"> ○ Mettre sur pied un service d'accompagnement et d'outillage pour la pratique des loisirs. ○ Mettre sur pied un service d'accompagnement et d'outillage pour l'intégration à l'emploi. 	Enfants, adolescents, jeunes adultes, adultes, personnes qui ayant un trouble de santé mentale ou toute autre contrainte sévère	Entreprises et milieux de travail, associations et organismes de sport et de loisir, Villes de Fermont et de Schefferville, Nations <u>Innu</u> et <u>Naskapi</u> de <u>Matimekush-Lac John</u> et <u>Kawawachikamach</u> , CISSS, écoles	<ul style="list-style-type: none"> ○ Nombre de personnes aidées ○ Nombre d'entreprises et de milieux touchés

3. Développer et favoriser des initiatives qui augmentent l'accès physique et économique des personnes à une nourriture suffisante, saine et nutritive leur permettant de satisfaire leurs besoins (principe de sécurité alimentaire), de même que des initiatives visant à combler les autres besoins fondamentaux (se vêtir, se laver, etc.).

Objectifs : Comblent les besoins fondamentaux des personnes qui vivent une situation de pauvreté et limiter les effets négatifs d'une telle situation. Éviter que l'exclusion sociale se joigne à la pauvreté. Éviter que les personnes vivant une insécurité alimentaire s'isolent.

Initiatives	Clientèle ciblée	Collaborateurs/ partenaires	Indicateurs
<ul style="list-style-type: none"> o Répondre aux demandes alimentaires ponctuelles et urgentes des personnes, en complémentarité aux programmes de dépannage alimentaire existants. o Déployer un service de distribution de repas cuisinés. o Augmenter l'offre alimentaire locale pour créer un marché de proximité. o Répondre aux demandes ponctuelles et urgentes pour des produits de base tels que le savon, le shampoing, les couches de bébé, le papier de toilette, les serviettes hygiéniques et tampons, etc. 	Adultes, personnes âgées, familles	CISSS, MAHF, organismes et coopératives	<ul style="list-style-type: none"> o Nombre de familles bénéficiant d'une aide d'urgence ou nombre de demandes répondues et acceptées o Nombre de personnes bénéficiant d'un service de repas cuisinés o Nombre de repas cuisinés distribués

4. Développer et favoriser des initiatives qui offrent des places en service de garde pour les enfants, particulièrement les initiatives qui touchent un service de garde subventionné et celles qui proposent un tarif journalier à prix raisonnable.

Objectifs : Minimiser les conséquences économiques et sociales négatives associées à la pénurie de places en service de garde, surtout pour les femmes et les familles monoparentales. Permettre et faciliter l'inclusion sociale et professionnelle des parents d'enfants de 0 à 5 ans.

Initiatives	Clientèle ciblée	Collaborateurs/ partenaires	Indicateurs
<ul style="list-style-type: none"> o Soutenir les organismes et les individus dans le démarrage d'un service de garde. o Soutenir le CPE dans une démarche qui augmente le nombre de places. o Encourager les démarches d'affiliation d'un service de garde au bureau coordonnateur et valoriser les avantages. o Favoriser les initiatives particulièrement dans les localités de Fermont et de <u>Kawawachikamach</u>. 	Parents, familles nombreuses, familles monoparentales	Services de garde, organismes et coopératives, MAHF	<ul style="list-style-type: none"> o Nombre de nouvelles places en service de garde

5. Développer l'offre de loisirs (activités sportives et culturelles) et optimiser l'accès à la population.

5.1 Créer un programme « Accès-loisirs » qui aide les personnes vivant une situation de pauvreté à participer à un loisir, au minimum, de leur choix.

5.2 Créer une programmation sportive et culturelle à Schefferville et/ou aménager une ou des infrastructures qui permettent la pratique de loisirs.

5.3 Bonifier et améliorer l'offre de loisirs des communautés autochtones.

Objectifs : Encourager l'inclusion sociale via la pratique d'activité physique, artistique, de plein air ou autre. Développer un sentiment d'appartenance, puis attirer et retenir des nouveaux citoyens. Permettre aux personnes vivant une situation de pauvreté d'alléger le fardeau financier relié aux loisirs et, indirectement, d'assurer les dépenses en lien avec les besoins de base.

Initiatives	Clientèle ciblée	Collaborateurs/ partenaires	Indicateurs
<ul style="list-style-type: none"> o Créer et déployer un programme d'aide financière qui permet aux personnes et aux familles d'accéder à un loisir. o Construire un centre communautaire à Schefferville. o Créer et animer une programmation de loisirs adaptée à la population à Schefferville. o Planifier des activités qui s'adressent particulièrement aux enfants et adolescents, surtout dans les communautés autochtones. o Aider financièrement les organismes qui offrent des loisirs ou des services spécifiques aux besoins des communautés autochtones. o Prévoir un programme d'aide financière pour l'amélioration des infrastructures de loisirs. 	Enfant, adolescent, adulte, personne âgée	Associations et organismes de sport et de loisir, Villes de Fermont et de Schefferville, Nations <u>Innu</u> et <u>Naskapi</u> de <u>Matimekush-Lac John</u> et <u>Kawawachikamach</u> , MAHF, écoles	o Nombre de personnes aidées

6. Mettre sur pied un programme de cours de français et de rencontres de type « café français » pour les personnes dont la première langue parlée n'est pas le français.

Objectifs : Donner des outils gratuits aux personnes qui ne parlent pas ou qui sont très peu à l'aise avec la langue française pour qu'ils soient plus en mesure de s'intégrer socialement et au travail.

Initiatives	Clientèle ciblée	Collaborateurs/ partenaires	Indicateurs
<ul style="list-style-type: none"> o Offrir des cours de français gratuits, peu importe la forme, aux personnes dont la première langue parlée n'est pas le français. o Structurer et encadrer les activités sociales et de loisirs pour les personnes immigrantes. 	Personnes immigrantes, autochtones, hispanophones, anglophones, etc.	Organismes et coopératives, Villes de Fermont et de Schefferville, Nations <u>Innu</u> et <u>Naskapi</u> de <u>Matimekush-Lac John</u> et <u>Kawawachikamach</u>	<ul style="list-style-type: none"> o Nombre de cours ou de rencontres offertes o Nombre de personnes immigrantes inscrites aux activités de loisir existantes

7. Éduquer, sensibiliser et informer la population, particulièrement les groupes vulnérables, sur la gestion financière personnelle.

Objectifs : Provoquer une prise de conscience personnelle, puis augmenter les connaissances et les compétences des personnes pour prévenir la pauvreté.

Initiatives	Clientèle ciblée	Collaborateurs/ partenaires	Indicateurs
<ul style="list-style-type: none"> ○ Planifier et organiser une conférence et/ou des ateliers sur la gestion financière personnelle. ○ Toute autre initiative qui aide et outille les individus et les ménages à gérer sainement leurs finances personnelles 	Adolescents, adultes, parents, personnes âgées	Polyvalente Horizon-Blanc, MAHF, CISSS, MRC de <u>Caniapiscau</u> , FADOQ	○ Nombre d'ateliers, de cours ou de conférences données

8. Soutenir la tenue d'une méga « brocante » au moins une fois par année.

Objectifs : Permettre aux personnes qui vivent une situation de pauvreté d'acheter des articles à un coût faible. Prévenir la pauvreté en encourageant l'achat d'articles réutilisables et à coût faible. Créer une opportunité d'inclusion sociale (lieu d'échanges et de rencontres).

Initiatives	Clientèle ciblée	Collaborateurs/ partenaires	Indicateurs
<ul style="list-style-type: none"> ○ Planifier et organiser une brocante pour toute la population. 	Adultes, personnes âgées, familles, nouveaux arrivants	Villes de Fermont et de Schefferville, Nations <u>Innu</u> et <u>Naskapi</u> de <u>Matimekush-Lac John</u> et <u>Kawawachikamach</u> , organismes et coopératives	○ Nombre de participants ou visiteurs à la brocante

9. Développer une stratégie d'attraction et de rétention de citoyens et de travailleurs, spécialement à Fermont et Schefferville.

Objectifs : Prévenir la décroissance démographique qui affecte l'économie d'une région et d'une localité. Encourager la vitalité économique de la région et des localités.

Initiatives	Clientèle ciblée	Collaborateurs/ partenaires	Indicateurs
<ul style="list-style-type: none"> ○ Structurer les mesures d'accueil et d'intégration des nouveaux arrivants. 	Adultes, familles, travailleurs, nouveaux arrivants	Villes de Fermont et de Schefferville, Nations <u>Innu</u> et <u>Naskapi</u> de <u>Matimekush-Lac John</u> et <u>Kawawachikamach</u> , organismes et coopératives, entreprises, bureaux touristiques, MRC de <u>Caniapiscau</u>	<ul style="list-style-type: none"> ○ Variation de la population (croissance ou décroissance démographique) ○ Nombre de nouvelles familles qui s'établissent à Fermont